



LES ÉCRENNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Gilles NESTEL, Maire.

Sont présent(e)s : Gilles NESTEL, Jean-Noël PRIEUX, Aïcha OUERTATANI, Rémy SAILLET, Yann BALLET, Michel BRUNELLI-BRONDEX, Béatrice CAPITAINÉ, Philippe COQUET, Tristan DUMONT, Angélique FACQUEZ, Eldric GIRAUT, Pascal NOËL, Michel LE BELLEC, Michel BRUNELLI-BRONDEX,

Représenté avant donné pouvoir :

Excusé : Laurent LEBRUN-TRAVERS

Absente :

Secrétaire de séance : Béatrice CAPITAINÉ

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVEE/ REJETEE
16/10/2025	DE_2025_015	DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT BUDGETAIRE N°1	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_016	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_017	MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_018	CONVENTION COMMUNE/DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN ABRI VOYAGEURS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_019	REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIÉE AU REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES RECETTES DE LA TAXE DE SEJOUR PERCUE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_020	MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAIN	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_021	SUBVENTION AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, COMMUNE ET L'ASSOCIATION LE FOYER RURAL POUR L'OBTENTION AU TITRE D'UNE ECOLE MULTISPORTS ASSOCIATIVE	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ
16/10/2025	DE_2025_022	MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE LORS DE LA PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE EN VUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026	APPROUVEE À L'UNANIMITÉ

le Maire, G. NESTEL

